



## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton le 4 octobre 2021, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :*

*Mesdames les conseillères Dominique Parent et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.*

*Étaient également présents, messieurs Pascal Smith, directeur général, Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques, madame Suzanne Lessard, trésorière, monsieur Claude Théberge, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et madame Isabelle Capmas, coordonnatrice des communications.*

*Postes #3 et #4 vacants.*

---

2021-10-415

### **ADOPTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective des employés syndiqués actuellement en vigueur a été adoptée le 6 juin 2016, et ce, conformément à la résolution numéro 2016-06-328;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite convention collective est venue à échéance le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la nouvelle convention collective des employés syndiqués présentée par le comité de négociation, laquelle convention a été acceptée par les employés syndiqués;

Sur la proposition de Lynda Graham  
Appuyé par Daniel Martin  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** la convention collective des employés syndiqués, telle que présentée au conseil et **D'APPLIQUER** rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'indexation de la grille salariale, ainsi que tout autre condition rétroactive.

**D'AUTORISER** le maire, le directeur général, le directeur du Service des travaux publics et des immobilisations à signer la convention collective.

**D'AUTORISER** l'utilisation des revenus supplémentaires de l'année 2021 afin de pourvoir à la présente dépense.

**Adoptée à l'unanimité**